

L'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation démontre, mois après mois, toutes ses limites. La problématique des travailleurs détachés, d'ampleur modeste il y a quelques temps encore dans le canton, a connu un développement inquiétant ces derniers mois.

Si le phénomène peut être jugé comme grave à Genève ou au Tessin, il devient inquiétant dans la région. Les contrôles effectués par les inspecteurs cantonaux prouvent le nombre croissant d'infractions, notamment dans les secteurs du gros œuvre, mais surtout du second œuvre.

L'efficacité des mesures de contraintes, une fois l'infraction constatée, est sujette à caution. La très courte durée des mandats effectués par ces entreprises ne permet pas un contrôle suffisant faute de moyens.

La libre circulation des personnes exerce une pression indéniable sur les conditions de travail, notamment salariales. La Confédération devra se résigner à un renforcement des mesures d'accompagnement.

Au niveau cantonal, la marge de manœuvre est plus étroite. La seule loi par laquelle un renforcement des mesures est possible, est la loi sur les marchés publics.

Nous demandons au Gouvernement de soumettre au Parlement une modification de la législation cantonale sur les marchés publics introduisant la notion de responsabilité solidaire pour les adjudicataires lors de l'attribution de travaux à des sous-traitants.

Delémont, le 21 avril 2010

Groupe CS-POP + Verts
Pierluigi Fedele

Ry

Hodar

Wahl
car

Chhagil

J. F. Hahn